

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE

Décret n° 2006-1052 du 25 août 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20056292 dénommé « industries et pin maritime du futur »

NOR : INDI0607990D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20056292 dénommé « industries et pin maritime du futur » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur*

et de la recherche,
GILLES DE ROBIEN

ANNEXE

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20056292
DÉNOMMÉ « INDUSTRIES ET PIN MARITIME DU FUTUR »

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
24037	Bergerac.
24340	Prigonrieux.
33003	Ambarès-et-Lagrave.
33004	Ambès.
33005	Andernos-les-Bains.
33009	Arcachon.
33011	Arès.
33012	Arsac.
33013	Artigues-près-Bordeaux.
33019	Audenge.
33022	Avensan.
33023	Ayguemorte-les-Graves.
33029	Le Barp.
33032	Bassens.
33033	Baurech.
33037	Beautiran.
33039	Bègles.
33042	Belin-Béliet.
33049	Beychac-et-Caillau.
33051	Biganos.
33056	Blanquefort.
33061	Bonnetan.
33063	Bordeaux.
33065	Bouliac.
33069	Le Bouscat.
33075	Bruges.
33077	Cabanac-et-Villagrains.
33080	Cadaujac.
33083	Camarsac.
33084	Cambes.
33085	Camblanes-et-Meynac.
33090	Canéjan.
33096	Carbon-Blanc.
33099	Carignan-de-Bordeaux.
33104	Castelnau-de-Médoc.
33109	Castres-Gironde.
33118	Cénac.
33119	Cenon.
33122	Cestas.
33162	Eysines.
33165	Fargues-Saint-Hilaire.
33167	Floirac.
33192	Gradignan.
33199	Gujan-Mestras.
33200	Le Haillan.
33202	Hostens.
33206	Isle-Saint-Georges.
33213	La Brède.
33229	Lanton.
33234	Latresne.
33236	Lège-Cap-Ferret.
33238	Léognan.
33245	Lignan-de-Bordeaux.
33249	Lormont.
33251	Louchats.
33252	Loupes.
33256	Ludon-Médoc.
33260	Lugos.
33262	Macau.
33263	Madirac.
33273	Martignas-sur-Jalle.
33274	Martillac.
33281	Mérignac.
33284	Mios.
33293	Montussan.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
33297	Moulis-en-Médoc.
33312	Parempuyre.
33318	Pessac.
33322	Le Pian-Médoc.
33330	Pompignac.
33349	Quinsac.
33363	Sadirac.
33376	Saint-Aubin-de-Médoc.
33381	Saint-Caprais-de-Bordeaux.
33397	Sainte-Eulalie.
33422	Saint-Jean-d'Ilac.
33433	Saint-Loubès.
33434	Saint-Louis-de-Montferrand.
33436	Saint-Magne.
33448	Saint-Médard-d'Eyrans.
33449	Saint-Médard-en-Jalles.
33454	Saint-Morillon.
33474	Saint-Selve.
33483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac.
33487	Saint-Vincent-de-Paul.
33494	Salaunes.
33496	Salleboeuf.
33498	Salles.
33501	Saucats.
33518	Tabanac.
33519	Le Taillan-Médoc.
33522	Talence.
33527	Le Teich.
33529	La Teste-de-Buch.
33534	Le Tourne.
33535	Tresses.
33536	Le Tuzan.
33550	Villenave-d'Ornon.
33554	Yvrac.
33555	Marcheprime.
40003	Angoumé.
40006	Arengeosse.
40008	Argelouse.
40009	Arjuzanx.
40012	Artassenx.
40014	Arue.
40018	Audon.
40019	Aureilhan.
40023	Baigts.
40025	Bascons.
40028	Bastennes.
40031	Bégaar.
40032	Belhade.
40033	Bélis.
40034	Béhus.
40035	Bénesse-lès-Dax.
40037	Benquet.
40040	Beylongue.
40043	Bias.
40046	Biscarrosse.
40048	Boos.
40050	Bostens.
40051	Bougue.
40053	Bourriot-Bergonce.
40055	Bretagne-de-Marsan.
40056	Brocas.
40058	Cachen.
40059	Cagnotte.
40060	Callen.
40061	Campagne.
40062	Campet-et-Lamolère.
40063	Candresse.
40064	Canenx-et-Réaut.
40066	Carcarès-Sainte-Croix.
40067	Carcen-Ponson.
40068	Cassen.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
40070	Castandet.
40071	Castelnau-Chalosse.
40074	Castel-Sarrazin.
40075	Castets.
40077	Cauneille.
40078	Caupenne.
40081	Cère.
40084	Clermont.
40085	Commensacq.
40088	Dax.
40090	Donzacq.
40094	Escource.
40095	Estibeaux.
40101	Gaas.
40103	Gaillères.
40104	Gamarde-les-Bains.
40105	Garein.
40106	Garrey.
40107	Garrosse.
40108	Gastes.
40111	Geloux.
40112	Gibret.
40113	Goos.
40114	Gourbera.
40115	Gousse.
40116	Gouts.
40118	Habas.
40120	Hastingues.
40121	Hauriet.
40122	Haut-Mauco.
40123	Herm.
40125	Heugas.
40126	Hinx.
40132	Labatut.
40134	Labouheyre.
40135	Labrit.
40137	Lacquy.
40139	Laglorieuse.
40141	Lahosse.
40142	Laluque.
40147	Laurède.
40149	Lencouacq.
40150	Léon.
40151	Lesgor.
40152	Lesperon.
40154	Lévignacq.
40155	Linxe.
40156	Liposthey.
40157	Lit-et-Mixe.
40159	Louer.
40160	Lourquen.
40162	Lucbardez-et-Bargues.
40163	Lüe.
40164	Retjons.
40165	Luglon.
40167	Luxey.
40169	Maillas.
40170	Maillères.
40171	Mano.
40175	Maurrin.
40178	Mazerolles.
40179	Mées.
40182	Mézos.
40183	Mimbaste.
40184	Mimizan.
40186	Misson.
40192	Mont-de-Marsan.
40194	Montfort-en-Chalosse.
40197	Morcenx.
40199	Mouscardès.
40200	Moustey.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
40201	Mugron.
40202	Narrosse.
40204	Nerbis.
40205	Nousse.
40206	Œyregave.
40207	Œyreluy.
40208	Onard.
40210	Onesse-et-Laharie.
40211	Orist.
40212	Orthevielle.
40214	Ossages.
40216	Ozourt.
40217	Parentis-en-Born.
40221	Perquie.
40224	Peyrehorade.
40227	Pissos.
40228	Pomarez.
40229	Pontenx-les-Forges.
40230	Pontonx-sur-l'Adour.
40231	Port-de-Lanne.
40233	Pouillon.
40234	Pouydesseaux.
40235	Poyanne.
40236	Poyartin.
40237	Préchacq-les-Bains.
40238	Pujo-le-Plan.
40243	Rion-des-Landes.
40244	Rivière-Saas-et-Gourby.
40245	Roquefort.
40246	Sabres.
40250	Saint-Avit.
40254	Saint-Cricq-du-Gave.
40255	Saint-Cricq-Villeneuve.
40257	Sainte-Eulalie-en-Born.
40258	Sainte-Foy.
40259	Saint-Gein.
40260	Saint-Geours-d'Auribat.
40262	Saint-Gor.
40263	Saint-Jean-de-Lier.
40266	Saint-Julien-en-Born.
40269	Saint-Lon-les-Mines.
40274	Saint-Martin-d'Oney.
40275	Saint-Maurice-sur-Adour.
40276	Saint-Michel-Escalus.
40277	Saint-Pandelon.
40278	Saint-Paul-en-Born.
40279	Saint-Paul-lès-Dax.
40280	Saint-Perdon.
40281	Saint-Pierre-du-Mont.
40283	Saint-Vincent-de-Paul.
40287	Sanguinet.
40293	Saubusse.
40294	Saunac-et-Cambran.
40295	Saunacq-et-Muret.
40297	Le Sen.
40300	Seyresse.
40301	Siest.
40302	Sindères.
40303	Solférino.
40306	Sorde-l'Abbaye.
40307	Sore.
40308	Sort-en-Chalosse.
40311	Taller.
40313	Tartas.
40314	Tercis-les-Bains.
40315	Téthieu.
40316	Tilh.
40319	Trensacq.
40320	Uchacq-et-Parentis.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
40322	Uza.
40323	Vert.
40324	Vicq-d'Auribat.
40326	Vielle-Saint-Girons.
40330	Villenave.
40331	Villeneuve-de-Marsan.
40332	Ychoux.
40334	Yzosse.
47052	Casteljaloux.
47121	Labastide-Castel-Amouroux.
47212	Poussignac.